



Association pour la **P**romotion et
la **R**cherche en **I**nformatique **L**ibre

Premier Ministre
57 rue de Varenne
75010 – PARIS

Paris, le 26 mars 2007

Objet : projet de décret visant à créer une commission nationale de déontologie des services de communication au public en ligne

Monsieur le Premier Ministre,

Il y a quelques semaines, un projet de décret visant à créer une commission nationale de déontologie des services de communication au public en ligne a été divulgué sur internet.

À sa lecture, l'APRIL, qui est membre du conseil d'orientation du Forum des Droits sur Internet (FDI), a demandé à la présidente du Forum, Mme Isabelle Falque-Pierrotin, que ce projet de décret soit examiné rapidement par le conseil d'orientation.

D'une part, ce projet étendait les missions du Forum sans que le conseil d'orientation n'ait été consulté. D'autre part, il allait bien au delà de la recommandation du Forum mise en avant par vos services pour justifier le projet. Enfin votre signature était présentée comme imminente.

Après avoir recueilli en urgence l'avis des autres membres du Forum, le conseil d'orientation s'est donc réuni le 13 février et a produit un avis sur le projet de décret :

- L'architecture de régulation proposée reposant sur une commission administrative chargée d'édicter et d'interpréter des recommandations "*déontologiques*" y était qualifiée de "*baroque*" et d'"*inquiétante*".
- Le périmètre d'intervention de cette commission était signalé comme beaucoup trop large et extensible.
- La place faite à la concertation ouverte multi-acteurs était jugée insuffisante.

Deux recommandations minimales étaient formulées : limiter le périmètre d'intervention de la commission administrative, clarifier son articulation avec le FDI.

Cet avis a été transmis à vos services, au ministère de l'industrie, à l'Élysée et publié sur le site du Forum le 20 février.

Le 20 mars, le conseil d'orientation s'est de nouveau réuni en urgence sur ce projet de décret à la demande de sa présidente, sollicitée cette fois par vos services.

À la lecture de la dernière version du projet distribuée à cette occasion, les membres du conseil d'orientation ont pu constater qu'à l'opposé de leur demande le périmètre d'intervention de la commission avait été encore étendu par rapport à la précédente version.

La proposition d'obliger la commission à renvoyer au Forum pour une nouvelle concertation les recommandations issues du Forum si elles ne conviennent pas n'a pas été retenue non plus.

En revanche, Mme Falque-Pierrotin a signalé au conseil d'orientation que vos services lui proposaient d'assurer une "*double présidence*", c'est-à-dire la présidence du Forum et la présidence de la commission nationale de déontologie.

Indépendamment des compétences et de l'intégrité de Mme Falque-Pierrotin qui ne sont pas en cause, nous trouvons cette proposition pour le moins incongrue et à dire vrai déplacée.

En quoi exactement la nomination proposée à Mme Falque Pierrotin change-t-elle le côté décidément de plus en plus "*baroque*" et "*inquiétant*" de l'architecture proposée ?

Et comment vos services peuvent-ils proposer "*une double présidence*" quand celle du Forum ne dépend pas de l'État mais des statuts de cette association et de ses membres ?

Un fait est qu'aucune garantie rédactionnelle n'a été apportée malgré les demandes qui ont été faites par le FDI mais aussi par d'autres (comme le BVP ou RSF). Le périmètre d'intervention de la commission reste beaucoup trop large et extensible et cela s'aggrave de version en version.

Un autre fait est que la quinzaine de "*personnalités qualifiées*" nommées par arrêté pour siéger dans cette commission ne pourra pas être représentative de la diversité des acteurs. Elle pourra par contre, comme le décret le permet, ne pas suivre en accord avec les représentants du pouvoir exécutif siégeant à ses côtés les recommandations issues de la concertation ouverte multi-acteurs telle qu'elle se pratique au FDI.

Ceci est dérangeant vu que cette commission doit édicter des règles de "*déontologie*" concernant des acteurs forts divers. Or la déontologie, c'est la morale que des professionnels se fixent entre eux, dans leur domaine d'activité, *en sus* de la loi et du règlement. Ce n'est pas la morale plaisant à une commission administrative où les sièges dépendent du pouvoir exécutif.

Le terme de “*déontologie*” utilisé est donc inapproprié. Il faut parler de *commission nationale de régulation des services en ligne* qui était d'ailleurs le nom original.

Un dernier fait enfin : il a fallu que l'APRIL saisisse le conseil d'orientation du Forum après la fuite d'un projet de décret le concernant pour que vos services s'intéressent - vraiment - au Forum.

Mais confrontés à l'avis critique d'acteurs divers - de l'UNAF à la FEVAD en passant par l'UDA, la Société Générale ou encore Yahoo ! - ils ont préféré éluder les questions de fond soulevées et tentent maintenant de réduire le blocage à une question de personne.

Ce n'est évidemment pas notre conception de la concertation et de la co-régulation, ni de la démocratie.

Nous vous demandons donc respectueusement, Monsieur le Premier Ministre, d'entendre notre demande de débat et d'échanges sur le fond.

Nous sommes convaincus que les membres du Forum seraient heureux d'échanger de vive voix avec vos services, notamment pour savoir quelles sont les raisons qui les conduisent à penser qu'une architecture de régulation d'internet reposant sur une commission administrative devrait être mise en place aujourd'hui en urgence, avant les élections, alors qu'elle a été écartée en 1996, 1998, 2000 et 2003, tour à tour par le Conseil Constitutionnel¹, le Conseil d'État², un rapport parlementaire³ et les gouvernements de MM. Jospin et Raffarin.⁴

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus haute considération.



Benoît Sibaud, président de l'APRIL

1 Décision n° 96-378 DC du 23 juillet 1996

2 Internet et les réseaux numériques - Étude adoptée par l'Assemblée générale du Conseil d'Etat le 2 juillet 1998 - THERY Jean-François, FALQUE PIERROTIN Isabelle - Conseil d'Etat. Section du rapport et des études.

3 Du droit et des libertés sur internet. Rapport au Premier ministre. ChristianPAUL. Rapports officiels. Ayant abouti à la création du FDI par le gouvernement de M. JOSPIN

4 Proposition d'un conseil supérieur de l'internet formulée pendant l'examen de la LCEN par Claudie HAIGNERÉ avant d'être abandonnée pour un conseil consultatif de l'internet.